

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

NOUS DU DÉPARTEMENT : 15 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUENS, 1. — CAHORS  
A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Le Scrutin de liste

[ Contrairement à ce qu'avait affirmé une certaine presse, notre ami M. André, ne collabora jamais au *Journal du Lot*, mais aujourd'hui qu'il est sorti de l'enseignement, nous sommes heureux de le compter au nombre de nos collaborateurs. ]

La question du scrutin de liste est revenue à l'ordre du jour. La Commission du suffrage universel s'est réunie samedi pour examiner les diverses propositions relatives au rétablissement de ce mode de scrutin pour les prochaines élections législatives. M. Klotz a proposé en outre de la substitution du scrutin de liste au scrutin d'arrondissement, le renouvellement partiel des députés, par moitié tous les trois ans. M. Klotz prend pour base de la représentation, le chiffre des électeurs inscrits et non celui des habitants. Dans chaque département, il y aurait un député par vingt mille électeurs ou fraction de vingt mille.

Enfin, M. Klotz propose d'abroger l'interdiction des candidatures multiples, mais il demande qu'il soit interdit d'être candidat dans plus de trois circonscriptions.

Quant au gouvernement, il serait défavorable au rétablissement du scrutin de liste ; mais il accepterait des modifications à la loi des candidatures multiples.

Nous ne voyons, pour notre part, que des avantages au rétablissement du scrutin de liste. Les députés seraient élus sur des programmes déterminés et représenteraient des principes. Les questions de clochers passeraient au second plan. Le niveau intellectuel et moral des députés s'élèverait. La représentation départementale serait uniforme. Voilà bien tout ce qu'on dit en faveur du scrutin de liste, et il n'est pas certain cependant que tous ces arguments aient la valeur qu'on leur attribue.

En tout cas, nous demandons d'abord au scrutin de liste d'être juste et équitable. Or, il ne le sera pas, si on le rétablit sur les bases anciennes ou si on accepte l'une ou l'autre des propositions soumises à la Commission.

En effet, un électeur de Paris vote pour 20 députés par exemple, donc sa voix en vaut 20. — Un électeur de Bordeaux vote pour dix députés et sa voix en vaut dix ; tandis qu'un électeur du Lot ne votera que pour trois députés et que sa voix n'en vaudra que trois.

Est-il juste de donner sept fois plus de valeur à la voix d'un électeur de Paris qu'à la voix d'un électeur de Cahors ? Non, tout le monde en conviendra.

La première réforme à établir, c'est donc de diviser le pays en régions électorales ayant le même nombre d'électeurs et élisant le même nombre de députés.

Autrement, le scrutin de liste reposera sur une base fragile et il manquera de justice.

Qui ne voit l'impossibilité d'établir ces régions avant le mois de mai prochain.

Selon le désir du Gouvernement on fera donc bien de se contenter, pour cette fois, de l'abrogation de la loi sur les candidatures multiples, et, comme le demande M. Klotz, on pourrait fixer à trois le nombre

maximun des circonscriptions dans lesquelles un candidat pourrait se présenter à la même élection législative.

A. ANDRÉ.

## CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 19 novembre 1901 (matin)

M. Aynard, vice-président, préside. La Chambre continue la discussion de l'article 2 de la loi sur la marine marchande.

M. Chastenet soutient un nouvel amendement tendant à ce que la compensation d'armement ne puisse être accordée qu'aux navires âgés de moins de dix ans et non de moins que 15 ans, comme le propose le texte de la commission.

Cet amendement combattu par M. Thierry et par M. Millerand, est repoussé par 266 voix contre 191.

Le paragraphe premier de l'article 2 est adopté.

Un article additionnel à ce paragraphe déposé par M. Brindeau, est repoussé.

M. Castelin propose un article nouveau à ajouter après l'article 2 et tendant à ce que les navires achetés à l'étranger paient lors de leur francisation un droit fixé à 60 francs la tonne de jauge brute.

Mais cet article combattu par le ministre du commerce est rejeté par 510 voix contre 31.

Puis, la suite du débat est renvoyée à jeudi matin.

Séance de l'après-midi

M. Deschanel préside. M. Vaillant dépose une demande d'interpellation sur la révocation de M. Vailland, maire de Bourges.

Cette interpellation viendra lors de la discussion du budget de l'intérieur.

Puis la Chambre reprend la discussion du projet relatif à l'emprunt pour l'expédition de Chine.

M. Caillaux, ministre des finances, prend la parole, pour rendre, dit-il, au débat, son caractère financier.

Il dit que la Chine paiera l'indemnité par annuités ; il a confiance que l'indemnité sera payée, dans tous les cas le produit des douanes maritimes pourra nous servir de gage.

Le mode d'emprunt que le ministre propose à la Chambre, c'est celui en rentes de 3 0/0 perpétuelles : cet emprunt est de 265 millions.

Et le ministre déclare que l'indemnité doit servir à payer tous ceux qui ont été victimes de l'insurrection des Boxers.

Il adjure la Chambre de voter cet emprunt.

M. Sembat, demande quand aussi l'émission d'un emprunt pour indemniser Tubini et Lorando.

Il proteste contre cet emprunt, et surtout contre la participation des missionnaires dans le paiement des indemnités.

Il conclut au renvoi de la proposition d'emprunt à la commission du budget pour communication du rapport du général Voyron sur l'expédition de Chine.

M. Waldeck-Rousseau monte à la tribune.

Le président du conseil prononce un grand discours par lequel il établit la nécessité de l'emprunt et du paiement intégral des indemnités.

Il conclut en demandant à la Chambre de voter le projet du gouvernement.

M. Doumergue demande la parole.

Mais la Chambre décide que la discussion sera reprise jeudi.

Et la séance est levée.

## Sénat

Séance du 19 novembre 1901

Le président annonce la mort et fait l'éloge funèbre de M. Laurens, sénateur de la Drôme.

Puis, on revient au projet relatif au dessèchement d'étangs dans l'Ain, projet déjà voté mais auquel M. Gourju dépose maintenant des dispositions additionnelles, que le ministre de l'agriculture, M. Jean Dupuis, combat, comme étant la négation formelle des divers articles déjà adoptés du projet.

M. le ministre de l'agriculture dit que la disposition additionnelle présentée par M. Gourju est la négation formelle de la loi votée

par le Sénat. Le gouvernement ne peut donc que la repousser.

Après deux épreuves douteuses, la proposition de M. Gourju n'est pas prise en considération. M. Gourju retire alors sa seconde proposition.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi tendant à modifier les articles 170 et 171 du Code civil, en conférant aux agents diplomatiques et aux consuls le droit de procéder, à l'étranger, à la célébration des mariages entre Français et une étrangère.

Le projet de loi est adopté, après déclaration d'urgence.

Et la séance est levée.

## Au Transvaal

Appel à la cour d'Arbitrage

Le docteur Leyds et MM. Fischer et Molmarans, comme délégués plénipotentiaires du Transvaal ; MM. Fischer et Messels, comme délégués plénipotentiaires de l'Orange, ont adressé à la cour permanente d'arbitrage de la Haye une requête tendant à ce que le règlement des litiges qui ont amené la guerre soit soumis à la décision d'une sentence arbitrale.

En voici les principaux passages :

« Dès le début de la guerre, dit cette requête, l'Angleterre a violé et depuis qu'elle dure, elle n'a cessé de violer les règlements universellement reconnus par l'Angleterre elle-même comme devant être observés dans les guerres entre peuples civilisés. En outre, l'Angleterre, par le fait de la proclamation lancée par le commandant en chef de ses armées dans l'Afrique du Sud, le maréchal lord Kitchener, donnée à Pretoria et datée du 7 août 1901, a annoncé ouvertement son intention de se mettre dans peu de temps en flagrant désaccord avec l'article 20 dudit règlement.

» Les gouvernements des Etats que représentent les soussignés sont entièrement disposés, dès que l'occasion leur en sera fournie, de confirmer en tout point ce qu'ils viennent d'avancer, d'en spécifier les détails et d'en apporter les preuves complètes. Les soussignés et leurs gouvernements n'ignorent pas que, pour obtenir une sentence de cette nature, le consentement de l'Angleterre est indispensable. Aussi, prennent-ils la liberté d'inviter votre conseil à demander ce consentement ou à essayer de l'obtenir, soit par votre médiation directe, soit par celles des gouvernements que vous représentez. Si l'Angleterre répondait à cette démarche par un refus, ce refus prouverait qu'elle n'ose pas se soumettre à la sentence d'un juge consciencieux, bien informé et impartial. Elle continuera en même temps, par le fait de ce refus, à porter l'entière responsabilité de la prolongation de cette guerre atroce et inutile et elle aura reconnu tacitement que la façon dont cette guerre est faite est en opposition et en contradiction formelle avec les conditions d'humanité et de civilisation qu'elle a ratifiées elle-même. »

## INFORMATIONS

La séance d'aujourd'hui à la Chambre

Septorateurs sont inscrits pour prendre part, aujourd'hui, à la discussion générale du projet d'emprunt. Ce sont MM. Doumergue, Denys Cochin, Pelletan, de Ramel, Astier, Stanislas Ferrand et Rouvier. On assure, en outre, que M. Viviani doit intervenir dans le débat, au nom du groupe socialiste. Dans ces conditions, il est à prévoir que la séance d'aujourd'hui se prolongera jusqu'à une

heure assez avancée, la plupart des députés étant d'avis de ne pas consacrer une quatrième séance à cette discussion.

Les anciens soldats

Une délégation de la Ligue des revendications des anciens militaires comptant sept années de services s'est présentée hier au ministère de la guerre. Les délégués ont demandé au ministre de soutenir le projet de loi tendant à accorder une retraite de 150 fr. aux anciens militaires non pensionnés de l'Etat âgés de 65 ans. Le paiement de cette retraite nécessiterait un crédit de 2.500.000 francs.

Le ministre de la guerre a répondu aux délégués qu'il était disposé à soutenir le projet, mais le crédit nécessité fait de ce projet une question budgétaire, et tout dépend, dès lors, de l'approbation du ministre des finances.

Exemple à suivre

A l'occasion de l'incorporation des recrues, le général Pedoya, commandant du 16<sup>e</sup> corps vient d'envoyer à tous ses chefs de service une circulaire prescrivant d'avertir les jeunes soldats qu'ils n'ont absolument rien à acheter ni à payer à qui que ce soit à titre de bienvenue, marquage ou astiquage des effets. Ils n'ont pas à payer à boire aux hommes et, a fortiori, aux gradés. Il y aura lieu de se montrer impitoyable à ce sujet.

Les simples soldats seront punis très sévèrement, et les gradés qui se seront fait donner de l'argent ou payer à boire seront l'objet d'une plainte en cassation pour abus de pouvoir et manque de dignité. Si les hommes ont de l'argent, qu'ils le gardent pour le moment où ils en auront besoin. S'ils possèdent une certaine somme, on les engagera, pour éviter les vols, à la placer à la Caisse d'épargne, mais on ne devra exercer sur eux aucune pression à ce sujet. Ces instructions produisent le meilleur effet.

L'affaire Monnier

Marcel Monnier, condamné par le tribunal correctionnel de Poitiers à 15 mois de prison, sous l'inculpation de séquestration et violences contre sa sœur Blanche Monnier, a été acquitté par la cour d'appel de Poitiers.

Le nouveau billon

La nouvelle monnaie qui va prochainement remplacer l'actuelle monnaie de billon, comprendra des pièces du modèle de celles actuelles de 1 fr. et de 2 fr., composées d'un alliage de cuivre et d'aluminium, dans la proportion de 75 0/0 de cuivre et de 25 0/0 d'aluminium.

La nouvelle pièce de 5 centimes contiendra 2 gr. 737 de cuivre et 0 gr. 263 d'aluminium, et celle de 10 centimes, 5 gr. 465 de cuivre et 0 gr. 525 d'aluminium.

L'avantage pour le public consistera dans la diminution du poids : la pièce de 5 centimes pèsera 3 grammes et celle de 10 centimes 6 grammes.

Sus aux chauffards

Le tribunal correctionnel de Mâcon a statué lundi sur la poursuite intentée au jeune Louis X..., âgé de 21 ans, demeurant à Paris, rue de Courcelles, qui, en septembre dernier, alors qu'il traversait le village de Boyer, près Sennecey-le-Grand, tua net, avec son automobile, M. Plissonnier, de Montpont, qui passait sur la route avec un chargement de vin.

Dans son interrogatoire, M. Louis X..., avait reconnu l'accident mortel qu'il avait occasionné, mais en soutenant que la victime

était venue se jeter involontairement sous les roues de sa machine. Plusieurs témoins, au contraire, affirmèrent que M. Louis X... allait à une allure excessive et prit la fuite aussitôt après l'accident.

Le tribunal a condamné M. Louis X... à 2 mois de prison et 200 francs d'amende, sans application de la loi de sursis, et à 10,000 fr. de dommages-intérêts envers la veuve Plissonnier et 2,000 fr. envers sa fille.

**Devant les assises de la Vienne**

Lundi, à la 3<sup>e</sup> session des assises de la Vienne, parmi les membres du jury figurait M. Delétang, père de la victime du crime des Ormes (viol et assassinat) qui était inscrit au rôle de la seconde audience.

Le président des assises lui ayant offert de le récuser d'office pour la première audience, M. Delétang a refusé, déclarant qu'il tenait à siéger s'il était désigné par le sort.

M. Delétang a pu ainsi prendre part aux délibérations du jury, qui avait à examiner une affaire de vol qualifié.

**CHRONIQUE LOCALE**

**Tribunal de Commerce de Cahors**

**Renouvellement partiel pour l'année 1902.** — Les électeurs portés, en conformité de l'article 1<sup>er</sup> de la loi, sur les listes consulaires, sont convoqués pour le dimanche 8 décembre 1901, à la mairie de leur chef-lieu de canton, sous la présidence du Maire dudit chef lieu ou de son délégué, à l'effet de procéder au renouvellement partiel des membres du Tribunal de Commerce de Cahors, pour 1902, au nombre de quatre, savoir : Un Président; deux Juges titulaires; un Juge suppléant.

Pour les deux cantons de Cahors, les élections auront lieu : au Tribunal de commerce de Cahors pour le canton Nord, et à la Mairie pour le canton Sud.

Sont éligibles aux fonctions de Juge et de Juge suppléant, tous les électeurs inscrits sur la liste électorale, âgés de trente ans, et les anciens commerçants français, ayant exercé leur profession pendant cinq ans au moins dans l'arrondissement de Cahors et y résidant.

**CAHORS**

**Eclairage et sécurité**

Plusieurs pères de famille nous prient de signaler à l'administration municipale, le mauvais éclairage de la rue du Lycée.

Ces pères de famille nous font remarquer avec raison, que cette rue offre le soir de sérieux dangers, à cause de la circulation constante des voitures, pour les enfants qui fréquentent les écoles laïque, maternelle et le lycée.

À 6 heures, en effet, à la sortie des classes, les omnibus se rendent à la gare, et c'est miracle qu'encore nous n'ayons pas eu à déplorer quelque accident.

Il y a deux solutions pour remédier à cet état de choses, pour éviter tout malheur :

Ou bien l'éclairage défectueux de la rue du lycée doit être amélioré surtout dans la partie comprise entre la Poste et l'hôtel de l'Europe, ou bien on devrait accompagner les élèves jusqu'au coin du boulevard Gambetta.

De cette façon on pourrait, nous en sommes certain, éviter de tristes accidents qui tous les soirs sont à craindre.

Les enfants, en effet, dès qu'ils ont franchi la porte de l'école, se poursuivent entre eux, se bousculent, sans souci des grands dangers qu'ils courent, sans crainte des omnibus, voitures, charrettes, bicyclettes.

Les pères de famille qui nous adressent ces remarques nous déclarent aussi, qu'ouvriers, ils n'ont pas le temps de venir prendre leurs enfants à cette heure du soir où la journée de travail n'est pas encore terminée; et qu'en outre ils n'ont pas les moyens de payer quelqu'un qui se charge tous les jours de leur conduire les enfants de l'école à la maison.

Ces raisons sont de tous points excellentes et vraies; nous ne doutons pas un seul instant qu'elles ne soient prises en considération.

**Lycée Gambetta**

Noms des élèves du Lycée Gambetta qui ont été définitivement reçus aux examens des divers baccalauréats au cours de la dernière session.

**Baccalauréat classique (1<sup>re</sup> partie).**

- MM. Aegerter, Emmanuel.
- Chéry, Charles.
- Dentraygues, François. (A. B.)
- De Maynard, Adolphe.
- Richard, Raymond. (A. B.)

**Baccalauréat classique. (2<sup>e</sup> partie)**

**Lettres-mathématiques**

M. Lugnet, Victor.

**Baccalauréat classique. (2<sup>e</sup> partie)**

**Lettres-philosophie**

- MM. Couderc, Henri.
- Cousy, Sylvain.
- Fauvel, Pierre.
- Frézal, Félix.

**Grand Concert gratuit**

Voici le programme du grand Concert gratuit qui sera donné au théâtre de Cahors, le dimanche 24 novembre, à 4 heures du soir, par l'Orphéon de Cahors, l'Avenir Cadurcien et l'Orchestre symphonique :

1. Stradella (fantaisie), Flotow. — L'Avenir.
2. En Afrique (chœur), P. Rougnon. — L'Orphéon.
3. Miss Hélyett (fantaisie), Audran. — Orchestre symphonique.
4. Grand air de Sigurd, Reyser. — M Lablanche
5. Anna Boléna (fant.), Donizetti. — L'Avenir.
6. Chant du Printemps, Louis Py. — L'Orphéon
7. Echos du Quercy, Paul Kelsen. — Orchestre.
8. Hérodiade (Astres étincelants), Massenot. — M. Barrau.
9. Bohème joyeuse (marche), Hitier. — L'Avenir.

**Musique militaire**

En raison du concert donné par l'orphéon de Cahors, le concert militaire aura lieu dimanche, sur les allées Fénélon de 2 à 3 h.

**Vélo-Sport Cadurcien**

Nous rappelons que les membres du V. S. C. sont priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu au siège du Club, (Grand Café Tivoli) demain vendredi, 22 novembre, à 8 h. 1/2 du soir.

**Ordre du jour :**

- Fixation de la date du banquet.
- Questions diverses.

**Par la fenêtre**

Ce matin, vers 6 heures, la nommée Marianne Malavelle, épouse Séval, âgée de 74 ans, demeurant Cours Vaxis, a été trouvée étendue sans connaissance sur le trottoir devant sa porte.

Quand on la releva, la malheureuse respirait encore; immédiatement des soins lui furent prodigués, et elle fut transportée à l'hospice, mais à peine arrivée, elle rendit le dernier soupir.

De l'enquête faite par la police, il résulte que Marianne Malavelle serait tombée de la fenêtre; dans quelles conditions ?

Son gendre et sa fille qui couchaient dans la chambre à côté n'ont rien entendu.

Dans la chambre de la victime, se trouvaient sur le plancher des excréments fraîchement déposés.

On suppose alors que Marianne Malavelle a voulu ouvrir la fenêtre pour laisser pénétrer l'air dans la chambre, et que par suite d'un faux mouvement, elle sera tombée dans la rue.

Toute autre version paraît-il ne semble pas se justifier, et toute idée de suicide doit être écartée.

**Musique du 3<sup>me</sup> de ligne**

**PROGRAMME DES 21 ET 24 NOVEMBRE**

- |   |             |
|---|-------------|
| Allegro Militaire                         | Sellenick.  |
| L'ambassadrice (Ouv <sup>re</sup> )       | Auber.      |
| L'Estudiantina (valse)                    | Waldteufel. |
| La fille du régiment (fant <sup>e</sup> ) | Donizetti.  |
| Coquelicot (quadrille)                    | Métra.      |

**Arrondissement de Cahors**

**CABRERETS. — Foire. —** Malgré sa coïncidence avec la foire d'Assier, notre foire a été très bonne et très bien approvisionnée. Le foirail des bœufs et des brebis était très peu garni : il s'y est traité beaucoup d'affaires, sans augmentation dans les cours.

**Reprise de travail. —** Forens (Ain), le 14 juin 1900. J'avais souvent une constipation telle que je ressentais des douleurs intestinales. Mes digestions étaient extrêmement pénibles. Je pouvais à peine manger, la soupe même, et je perdais peu à peu mes forces. Aucun médicament ne m'avait réussi, quand j'essayai les Pilules Suisses. Elle me remirent rapidement et me permirent de reprendre mon travail. GRÉMAUD, retraité des douanes (Sig. lég.).

**Arrondissement de Figeac**

**FIGEAC. — Brebis retrouvées. —** M. Nouziès, propriétaire à Livinhac-le-Bas (Aveyron), qui avait porté plainte au bureau de police, au sujet de trois brebis qu'il assurait lui avoir été volées et expédiées par le chemin de fer dans une caisse, a retrouvé ces trois animaux dans une ferme de la banlieue de notre ville.

**SAINT-LAURENT-LES-TOURS. — Démission. —** La démission de M. de Lavour-Laboisse, conseiller municipal et maire de notre commune, ayant été acceptée, l'élection complémentaire à l'effet de le remplacer comme conseiller municipal, est fixée au dimanche 8 décembre prochain.

**Arrondissement de Gourdon**

**GOURDON. — Tribunal correctionnel. —** Guillaume Janis, cultivateur à Payrac, est condamné à 20 fr. d'amende et aux dépens, pour délit de chasse sans permis.

— Jean Valeilles, 30 ans, cultivateur à Bétaille, qui, le 4 octobre dernier, a volé des noix à la femme Linars, propriétaire à Laborie, commune de Bétaille, est condamné à huit jours d'emprisonnement.

— Céline Lacombe, veuve Dapoux, ménagère à Souillac, est inculpée de vol de maïs au préjudice du nommé Bordes, métayer au même lieu. Reconnue coupable, elle est condamnée à huit jours de prison, avec bénéfices de la loi Bérenger.

— Eugénie Périé, veuve Puyjalon, ménagère à Condat, est condamnée par défaut à quatre mois de prison, 16 fr. d'amende et aux dépens, pour violation de domicile avec effraction.

— Jean Breil cultivateur à Lacave, et Justin Graffel, cultivateur à Meyronne, sont inculpés de délits de pêche avec engins prohibés et pendant la nuit. Cette affaire est renvoyée à quinzaine pour supplément d'enquête les deux prévenus niant avoir commis le délit.

**Chez nos voisins**

**VILLEFRANCHE (Aveyron). — Accident mortel. —** Hier matin, le nommé Célestin Paillasse, fermier du moulin Albespy, était descendu au rez-de-chaussée pour graisser l'arbre de transmission qui met en mouvement le tamis; pour ce travail, une échelle était placée contre l'arbre dont la rotation a dû cesser par l'épaisseur du corps du malheureux meunier pris par ses vêtements et n'ayant pu passer entre le pourtour et le plafond; ne pouvant ainsi se mouvoir et seul en ce moment, il a été asphyxié dans cette position.

Ce n'est qu'une demi-heure après l'accident, vers les sept heures et demie, que sa femme, ayant fait entendre des cris désespérés, que le domestique, Germain

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 1

**MADemoiselle MONTE-CRISTO**

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par CH.-BERNARD DEROSNE)

**PREMIÈRE PARTIE  
UN JOLI TÉNOR**

I  
*Catherine*

La grande horloge des écuries sonna neuf heures, et annonça, de cette façon, à tous les braves gens que cela pouvait intéresser, que l'heure du déjeuner de sir John Dangerfield, baronnet de Scarswood-Park, comté de Sussex, était venue.

Scarswood-Park était un vieux domaine qui n'en finissait plus et n'avait rien de trop extraordinaire, si ce n'est qu'il était littéralement enfoncé dans la verdure.

Dans le temps, on y voyait des troupeaux de daims qui s'ébattaient dans les clairières, ou faisaient un somme à l'ombre des chênes. C'était très joli.

Mais, maintenant, on n'y voit plus de daims. Il y a encore des lapins et des lièvres, mais il

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

n'y a plus de daims du tout. Si l'on voulait chasser le daim à Scarswood-Park, il faudrait en faire venir et c'est tout une affaire.

Ce qui n'est pas mal, c'est que le parc descend en pente douce jusqu'à la mer, qui, de ces côtés-là, est très belle. Des tourelles du château — car il a des tourelles — on peut même voir les bateaux.

C'est un matin de septembre que commence notre histoire.

Il ne faisait, ce matin, ni trop chaud ni trop froid, mais il y avait du soleil.

Dans le château, comme dans le parc, tout était calme et tranquille.

La table, étincelante de cristaux et de vieille argenterie, était servie sur une grande nappe très blanche, dans une belle salle à manger, très haute de plafond.

A travers les fenêtres ouvertes entraient l'air du matin, et, au milieu du silence, l'oreille percevait le bruit des vagues qui venaient se briser sur le sable à plus d'un mille de là.

Au dernier coup de neuf heures, la porte s'ouvrit, et sir John Dangerfield entra.

Une pendule, placée sur le marbre de la cheminée, avant de sonner l'heure, exécuta une valse brillante, et les oiseaux dans leurs cages saluèrent son entrée en criant comme des sœurs; mais le baronnet regarda avec impatience autour de lui, comme s'il cherchait encore quelqu'un ou quelque chose.

— Pas encore descendue ! Je ne reconnais pas Catherine... Elle ne va pas ordinairement dans le monde, et c'est sans doute le concert d'hier qui l'aura fatiguée et la rend paresseuse

ce matin... Thomas, dites à la femme de chambre de mademoiselle Catherine que j'attends sa maîtresse pour déjeuner. Le Times est-il arrivé ?

Le valet de pied remit le journal à son maître puis disparut.

Sir John Dangerfield se laissa tomber dans un fauteuil, lequel fauteuil se mit à gémir doucement, car sir John pesait quelque chose comme trois cents livres. Il ouvrit le Times, et une forte odeur d'imprimerie parfuma la salle.

C'était un beau gaillard que ce baronnet du comté de Sussex; il était un peu rougeaud, mais il avait la tournure martiale, se tenait droit comme un I, et, comme on dit : n'avait pas froid aux yeux.

Il y avait trois mois seulement qu'il régnait en maître à Scarswood.

Trois existences s'étaient, jusque-là, placées entre lui et la baronnie.

Il était colonel de l'armée des Indes, et, quatre mois avant cette belle matinée de septembre, il songeait autant à trancher du seigneur dans le manoir de Scarswood, qu'à aller s'asseoir sur le trône d'Angleterre.

Soudain, comme si la fatalité qui parfois fait bien des choses, s'en mêlait, ces trois existences avaient disparu de la surface du globe, et le colonel Danherfield devenait sir John Dangerfield, de Scarswood-Park; et, un beau jour, accompagné de sa fille, son héritière, il revenait en Angleterre pour la première fois depuis quinze ans.

Il était veuf.

Catherine Dangerfield, sa fille, son héri-

tière, son idole, était née en Angleterre et n'avait que deux ans quand son père était parti pour l'Inde, où elle avait été élevée: elle allait avoir dix-sept ans, et jamais encore elle n'avait mis le pied sur le sol anglais.

Sir John avait déplié le journal mais ne lisait pas.

Le chant des oiseaux, l'éclat d'une belle matinée d'automne le distraient peut-être.

Le Times glissa sur ses genoux, et ses yeux se tournèrent vers la pelouse, les fougères, l'étendue des bois ondulant sous le souffle du vent, les terrasses, les clairières, les taillis.

— Belle vue, dit-il, héritage princier ! et quand je songe qu'il y a quatre mois je rôtais à Calcutta, sans autre perspective que celle de me retirer un jour avec une maladie de foie et ma demi-solde de colonel. Pour moi, c'était peu de chose, mais pour Catherine !...

Soudain, l'expression de son visage changea et il se mit à tenir un certain nombre de propos qui, je le gagerais, vont déjà vous sembler assez dramatiques. Il dit, entre ses dents comme de juste.

— Si je pouvais seulement être certain qu'elle est morte !... Si je pouvais être certain que mon secret est enseveli avec elle !... Jusqu'à présent c'était sans importance, nous étions hors de son atteinte; mais depuis que Scarswood m'est échu, depuis mon retour en Angleterre, cet odieux souvenir me poursuit comme un esprit malfaisant. La nuit dernière, encore, j'ai rêvé d'elle.

(A suivre.)

Capy, est accouru pour dégager son patron, qui n'a plus donné signe de vie.

Le malheureux meunier, âgé de 38 ans, laisse une veuve sans enfant.

Les constatations légales ont été faites par M. le commissaire, qui s'est transporté sur les lieux.

M. Bernard Landiech, du Tincou, com-mune de Cassagnes, a l'honneur d'informer le public qu'il ne paiera plus les dettes de sa femme Maria Lescoul.

**Variétés**

**Nos houillères**

(Suite)

L'importation des houilles américaines qui a été signalée en 1900 (7,000,000 de tonnes, environ) pour la première fois, en France et en Allemagne, est de nature, par la concurrence dont elle menace l'importation des houilles anglaises, à ramener les cours à des taux plus modérés. Depuis 1899, les Etats-Unis ont dépassé l'Angleterre pour la production du charbon; l'extraction y est montée, en 1900, à plus de 245 millions de tonnes; en 1886, elle ne s'élevait qu'à 100,664,000 tonnes...

Le Pas-de-Calais et le Nord réunis fournissent, en moyenne, 60 % de notre production totale; les départements de la Loire, de Saône-et-Loire, du Gard, de l'Allier, de l'Aveyron et du Tarn sont ensuite les principaux producteurs.

Les travaux portent généralement sur un petit nombre de couches appartenant à l'étage houiller supérieur ou *Stéphanien*; on en rencontre cependant 14 dans le bassin de Saint-Etienne et 21 dans celui d'Alais. Dans le bassin de Valenciennes, qui appartient à l'étage houiller moyen ou *Westphalien*, le nombre des couches est beaucoup plus considérable, mais leur puissance est plus faible. On en compte jusqu'à 42 dans la concession de l'Escarpelle; mais l'épaisseur moyenne des couches du bassin ne dépasse pas 0.81 c., tandis qu'elle est de 3.11 dans celui de Saint-Etienne et de 1.61 dans celui d'Alais. On exploite à Saint-Eloy et à Aubin des couches qui atteignent jusqu'à 30 mètres!

Le personnel occupé se divise comme il suit :

*Intérieur* : 98,000 hommes, 6,600 jeunes gens de 16 à 18 ans et 5,600 enfants de 13 à 16 ans, soit un total de 110,200 ouvriers;

*Extérieur* : 30,700 hommes, 2,700 jeunes gens de 16 à 18 ans, 5,600 femmes et 4,700 enfants de 13 à 16 ans, soit un total de 43,700 ouvriers.

Comme on le voit, 153,900 ouvriers travaillent dans nos charbonnages.

Le taux moyen du salaire journalier est de 4 fr. 80 pour l'ouvrier du fond et de 3 fr. 35 pour celui du jour; à ce salaire s'ajoutent des allocations en nature.

La production annuelle moyenne par ouvrier du fond est de 298 tonnes.

Les frais de main-d'œuvre par tonne produite varient entre 5 fr. 20 et 7 fr. 32.

On nous permettra, en terminant, de parler du département du Lot. Il existe, dans l'arrondissement de Figeac, trois concessions de mines de houille (bassin dit de *Saint-Perdoux*); elles sont exploitées par galeries débouchant au jour. Elles occupent ensemble, en temps normal, une centaine d'ouvriers. La puissance des trois conches reconnues est, en moyenne, de 1 mètre. La production totale ne s'est élevée, pendant chacune des trois dernières années, qu'à 4,000 tonnes environ.

(fin)

T. DÉMINES.

**A LOUER**

A CAHORS

**GRANDE MAISON**

(Pièces vastes et bien distribuées)

**AVEC JARDIN**

**PRIX MODÉRÉ**

S'adresser au bureau du journal.

**BULLETIN FINANCIER**

Les dispositions du marché continuent à se montrer satisfaisantes; on constate un mouvement d'affaires très suivies.

Nos rentes ont progressé: le 3 0/0 à 101,10; le 3 1/2 0/0 à 101,15 et l'amortissable à 99,52.

Le Crédit Foncier s'avance à 687; le Comptoir National d'Escompte à 554; le Crédit Lyonnais à 973.

La Société Générale est en hausse à 608. — Cette progression peut être attribuée en partie à la solution qui vient d'être rendue par le tribunal arbitral de Berne dans l'affaire de Guanos. On sait que la participation de la Société Générale dans cette affaire que lui avait léguée sa précédente administration, était pour elle jusqu'ici un poids mort. On sait également que le tribunal arbitral avait déjà regretté toute les conclusions d'incompétence des adversaires mais qu'il restait à statuer sur le fond. Le jugement communiqué samedi dernier à la Société Générale, lui donne gain de cause sur tous les points.

Parmi nos chemins, le Lyon cote 1575; le Nord, 1972.

Le Suez est demandé à 3773.

L'Extérieure reprend à 90,97, le Russe 3 0/0 à 79,1 s'avance à 85.

Le Serbe 4 0/0 Unifiée est en hausse marquée à 67,20.

Le Turc D cote 24,20, la Banque Ottomane à 521.

**A VENDRE**

**La plus jolie Propriété du Lot**

CONTENANCE 25 HECTARES

PRAIRIES, VIGNES, TERRES et BOIS

Pour visiter et pour traiter, s'adresser : à Cahors à M. Cubaynes, rue Clément-Marot et à Paris Office du bâtiment 66, rue du Rocher.

**Bibliographie**

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1512<sup>e</sup> livraison (23 novembre 1901).

Un Héros de treize ans, par Léo Dex. — La Lumière médicale, par Daniel Bollet. — Les Élévateurs à céréales. — Les Almanachs, par Louis Barron. — Tante Lolotte, par B.-A. Jeanroy. — La Sapèque anamite, par M. de Mathisieux. — Les Camées, par L. Viator.

Abonnements: France: Un an, 20 fr. six mois 10 fr. Union Postale, un an, 22 fr. Six mois, 11 fr. Le numéro: 40 centimes.

Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, Paris, 6<sup>e</sup>.

**LE BON JOURNAL**

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 6<sup>e</sup>. — Sommaire du 21 novembre 1901.

Viesse Nacla: Chronique. — Pierre de Lano et Emmanuel Gallus: L'homme au capuchon gris (fin). — H. de Balzac: Eugénie Graudet (fin). — Jean Barancy: La sorcière. — La baronne Staffe: l'étape (fin). — Félicien nacla: Dictionnaire rustique (suite).

**Tribunal de commerce de Cahors**

Les créanciers du sieur François DAJEAN, marchand de chapeaux à Lalbenque sont invités à se rendre le vendredi 6 Décembre 1901, à 3 h. 1/2 du soir, salle d'audience du Tribunal de Commerce, pour être consultés sur la composition de l'état des créanciers et donner leur avis sur la nomination du syndic définitif.

Le Greffier, A. POULVEREL.

**Tribunal de Commerce de Cahors**

Les créanciers vérifiés et affirmés de la faillite du sieur ARMENGAUD, minotier à Cahors sont invités à se rendre le vendredi 6 décembre 1901, à 3 heures du soir, salle d'audience du tribunal pour délibérer sur le concordat proposé à ses créanciers par le dit ARMENGAUD.

Le Greffier, A. POULVEREL.

**Vient de paraître :**

**LE GRAND-ANNUAIRE DU LOT POUR 1902**

Contenant les prévisions du temps, par XAINTRAILLES, d'Essone (Puy-de-Dôme).

Illustré de plus de 500 gravures et précédé d'un grand roman inédit :

CLÉMENT MAROT A CAHORS

Prix : 60 centimes

Cahors, E. DELSAUD, éditeur, rue de la Mairie Et chez tous les libraires du département

**DERNIÈRE LOCALE**

**Tribunal correctionnel**

Audience du 21 novembre 1901

Le tribunal condamne quelques chasseurs sans permis à diverses amendes : Alazard Jean cultivateur à St-Vincent, 25 fr.

Baudel, 41 ans, propriétaire à Pradines, 25 fr.

Couaillac Eloi, 18 ans, propriétaire à Pradines, 16 fr.

Billières Jean, 27 ans, domestique à Luzzech, 25 fr.

Coups et blessures. — La nommée Caumont Marie, épouse Lafon, âgée de 56 ans, ménagère à Floressas, est prévenue de coups et blessures sur la personne de la veuve Bernis.

Ces deux femmes se disputaient et s'injuriaient depuis quelques instants, lorsqu'à bout d'injures, la femme Caumont s'est précipitée sur la veuve Bernis et la rouée de coups de bâton.

Le tribunal condamne Marie Caumont à 25 fr. d'amende (loi Béranger).

**LA PHLÉBITE**

Voulez-vous vous mettre à l'abri de l'embolie, l'accident le plus terrible de la phlébite? Si vous y avez échappé, voulez-vous éviter les enflures persistantes, les engourdissements, l'impotence qui résultent si souvent des phlébites anciennes? Prenez à chaque repas un verre à liqueur d'**Élixir de Virginie** qui rétablira la circulation et fera disparaître toute douleur. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Paris, 2, rue de la Tacherie. Envoi gratuit de la brochure explicative.

**LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors**

Chez M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.

— M<sup>me</sup> LAVAL, buraliste, boulevard Gambetta.

— Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

— Mlle MOLINIE, buraliste, rue de la Mairie.

— M<sup>me</sup> Vve VALLIER de BY, buraliste, rue de la Liberté.

— M. FREICHE, buraliste, 55, boulevard Gambetta.

— M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

**LE**

**PUITS QUI PARLE**

Par JEANNE SANDOL

XXIV

Où, tout est fini, et rien de ce temps écoulé ne reviendra plus. Le chapitre est terminé, le dernier feuillet est tourné. Sur la nouvelle page blanche du livre de sa vie, quelles lignes la destinée viendra-t-elle inscrire? Oh! des lignes insignifiantes et nulles. Plus que jamais la vie l'oubliera. Quels événements heureux ou malheureux viendraient chercher une jeune fille enfouie comme elle au fond du laboratoire d'un savant. Les alambics, les creusets, les instruments de physique et de chimie la déroberont à la vue de tous...

Ces pensées de découragement sont bien permises à Geneviève. La voilà seule; son frère est parti; il est allé rejoindre son ami...

Que vont-ils se dire? Sera-t-il question d'elle...? Ah! comme elle a de la peine à se résigner, à oublier...

Mais heureusement pour elle, le travail la réclame; ce grand consolateur lui vient en aide; elle l'accueille d'abord froidement, puis elle lui donne toutes les heures de son temps, toutes les pensées de son esprit. En la voyant

penchée sans distractions sur les notes qu'elle compulse, M. Davillier qui l'observe se dit à lui-même: « Geneviève comme Marie a choisi la meilleure part! »

Pauvre Geneviève!

Une seule distraction a le don de l'émouvoir encore, c'est sa correspondance avec son frère. Pendant les premiers moments de son séjour dans la famille Dérrouville, les lettres de Charles n'ont pas eu un grand intérêt. Le récit des distractions qui lui sont offertes, la chasse, des réunions, en un mot les plaisirs connus de la vie du château, tels sont les sujets qui remplissent les pages que Geneviève dévore cherchant dans ces lignes le reflet d'une image voilée, mais non effacée.

Brièvement, en quelques mots seulement, Charles a cité les réflexions de son ami — « Ta sœur m'a refusé, tu le sais, a dit Pierre. La pauvre enfant n'a même pas voulu me voir... Je lui fais horreur! Ne suis-je pas pour elle un bourreau? Ah! je comprends la répulsion que je lui cause... »

Pour obéir à Geneviève, Charles n'a fait suivre aucune de ses impressions la citation des paroles de son ami. Qu'aurait-il pu d'ailleurs y ajouter? Il n'est pas de ceux qui reviennent sans cesse sur les faits accomplis. Tous les regrets ne changeraient rien à l'irrévocable destinée.

Puis peu à peu Charles s'anime, son style devient plus éloquent, il se plaît aux descrip-tions.

C'est la nature d'abord qui l'inspire, l'au-

tomne et sa beauté mélancolique. Avec un art que Geneviève ne lui connaissait pas, il étale sur sa palette les riches nuances des forêts, depuis le vert sombre jusqu'aux tons n'or les plus variées qui colorent le feuillage.

En lisant les pages enthousiastes de son frère, Geneviève sourit. « Je ne le savais pas poète, ce grave professeur », pensa-t-elle.

Un étonnement plus grand encore attendait Geneviève. Ce fut le jour où Charles laissa voir à sa sœur que, lui aussi, il était sous le charme de la pupille de M. Dérrouville.

Sans soupçonner la torture qu'il infligeait à Geneviève, il exprimait une admiration sans égale pour cette belle personne.

— Vois-tu, ma chérie, écrivait-il à sa sœur, Mlle Yvonne est la plus charmante fille du monde. Avec sa beauté sculpturale et ses traits de déesse, elle en impose d'abord. On ose à peine la traiter comme une simple mortelle; mais cette impression disparaît lorsqu'on entend son rire d'enfant, un joli rire perlé; lorsque, de ses grands yeux bleus foncés, rayonne à travers de longs cils noirs recourbés, un regard droit, franc et très intelligent. Alors la déesse s'efface; à sa place se montre une jeune fille simple et bonne, d'un esprit très cultivé, mais fort modeste. Si j'osais, pour rendre mon éloge complet, je dirais qu'au moral elle ressemble à ma chère Geneviève. Mais là s'arrêterait ma comparaison, ce qui ne veut pas dire, ma mignonne petite sœur, que tu lui sois inférieure en beauté. Pendant que tu réalises l'idéal de la sylphide, la belle Yvonne rappelle le type élé-

gant dans sa force des belles filles de la campagne romaine. Toi, ma chérie, tu es la vaporeuse enfant des régions brumeuses du Nord; elle, elle fait songer au ciel bleu du Midi et aux ardents rayons de son soleil. »

A la fin de sa lettre écrite presque en entier sur le ton admiratif, Charles voulant atténuer l'effet trop sérieux de ses paroles terminait gaiement :

« Ne va pas croire, ma chérie, que mon cœur soit ici en danger. Ah! si je n'avais pas reçu ta confiance, si je ne savais que cette charmante fille est aimée de Pierre, je ne répondrais pas de moi; mais, l'amitié me garde et me sauve de moi-même... Mon pauvre cher Pierre!... Moi, lui voler son bonheur!... Dieu me préserve d'une telle pensée!... »

« T'ai-je dit que la santé de ce cher ami me donnait des inquiétudes! Aucune trace de souffrance physique n'autorise pourtant mes craintes; il se proclame lui-même très bien portant; sa mère paraît, comme, moi, peu confiante en sa parole.

« Comment expliquer, autrement que par une cause physique, l'abattement moral de notre ami. Entouré de tendresse, à la veille d'épouser celle qu'il aime, pourquoi ce front souvent rêveur, ce regard dont il dissimulait la tristesse et que mon amitié clairvoyante a souvent surpris? »

(A suivre).

**Bibliographie**

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du n° 47 (23 novembre 1901).

1° La Chute de l'empire de Rabah, par M. Emile Gentil.

2° A travers le monde : Les Populations indigènes du Bas-Dahomey, par E. Beurdeley (suite).

3° Civilisations et religions : Le Mouvement des cartes postales illustrées en Allemagne.

4° Questions politiques et diplomatiques : L'Afghanistan et le dernier émir.

5° L'Expansion Coloniale : Une guerre coloniale qui dure depuis vingt ans. — Difficultés des Hollandais à réduire les indigènes d'Atchin, par G. Labadie-Lagrave (fin).

6° La lutte économique : Les Jables sous-marins anglais.

7° Livres et Cartes.

8° Les Revues Etrangères : Lettres sur la Malaisie, par M. Ernest Hæckel (Deutsche Rundschau, Berlin). — Le Problème du Bali (Le mouvement Géographique, Bruxelles).

Abonnements : France, un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Union Postale, un an, 28 fr. Six mois, 15 fr., Le numéro : 50 centimes.

Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>o</sup>, 79, boulevard Saint-Germain, Paris, 6<sup>e</sup>.

SAINT-NICOLAS. — 22<sup>e</sup> année. — Sommaire du n° 51 — du 21 novembre 1901.

Les prunes de maître Hector Caponard, par V. Aury. — La Fille des Boers, par Paul Rolland. — Terrible histoire de Sorciers, par G. Le Cordier. — La leçon du Cerisier, par Oncle Job. — Pierrot Don Quichotte, par Tante Nicole. — Concours. — Tirelire aux Devinettes. — Boite aux Lettres.

Illustrations de A. Birch, A. Bertrand, R. de la Nézière, J. Geoffroy. Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements : Paris et Départements : six mois 10 fr. ; un an 18 fr.

**ÉTUDE**

de M<sup>e</sup> René BILLIÈRES

Licencié en Droit avoué à Cahors  
Boulevard Gambetta n° 63

PUBLICATION  
A FIN DE

**PURGE**

d'hypothèques légales

On fait savoir à qui il appartiendra que suivant exploit de M<sup>e</sup> MOURGUES huissier à Cahors des neuf, onze et douze novembre mil neuf cent un enregistré il a été notifié et donné copie à 1<sup>o</sup> Monsieur la Procureur de la République près le tribunal civil de Cahors au Palais de justice de la dite ville en son Parquet; 2<sup>o</sup> Dame Emilie CHATAIN épouse de Pierre LAGARDE propriétaire domiciliée à Lafargue commune de Sainte-Alauzie; 3<sup>o</sup> dame Marie BORIES épouse de Pierre BAREL propriétaire domiciliée à Laburgade, à la requête de Madame Agnès DAVY et de Monsieur Emile SOULIE DE BRU commandant en retraite mariés demeurant ensemble à Cahors qui font éléction de domicile en les études et personne de M<sup>e</sup> René BILLIÈRES avoué près le tribunal civil de Cahors demeurant à Cahors.

D'un acte fait au greffe du tribunal civil de Cahors, le dix-sept juillet mil neuf cent un enregistré, constatant le dépôt fait au dit greffe par M<sup>e</sup> René BILLIÈRES avoué, de la grosse en forme d'un procès-verbal d'adjudication dressé le cinq juin mil neuf cent un par Monsieur Jean FIEUZAL juge au tribunal civil de Cahors à ces fins commis, et constatant l'adjudication au profit de Monsieur et Madame SOULIE DE BRU sus-nommés adjudicataires conjoints et solidaires du deuxième lot des biens immeubles dépendant de la succession de dame Thérèse DUTIL ou DUTHIL quand vivait propriétaire à Cahors et licités entre BAREL Pierre propriétaire domicilié à Laburgade, Jean Jacques DUTHIL sans profession domicilié à Lantard commune de Castelnau-Montratier, LAGARDE Pierre propriétaire domicilié à Lafargue commune de Sainte-Alauzie, Marie QUÈBRE épouse Antoine PLANAVERGNE et le dit Antoine PLANAVERGNE, pris tant en son nom personnel que pour assister et autoriser son épouse, demeurant ensemble à Lavayssièrre commune de Castelnau-Montratier, BLEY Jean-Baptiste propriétaire domicilié à Saux commune de Sauveterre, pris en qualité de père et administrateur légal de sa fille mineure demeurant avec lui. — Le dit deuxième lot adjugé à Monsieur et Madame

SOULIE DE BRU, comprend une maison et jardin sis à Cahors rue des Soubirous n° 13; il a été adjugé à M<sup>e</sup> René BILLIÈRES avoué près le dit tribunal, lequel dans les délais de la loi a déclaré command au profit de Monsieur et Madame SOULIE DE BRU sus-nommés; le prix de l'adjudication de ce lot est de quatre mille quatre cents francs les frais exposés au jour de l'adjudication venant en diminution du prix.

L'adjudication a eu lieu aux clauses charges et conditions insérées au cahier des charges dressé par M<sup>e</sup> LACAZE avoué poursuivant la vente.

La dite notification a été faite afin que Monsieur le Procureur de la République, Madame Pierre LAGARDE et Madame Pierre BAREL n'en ignorent et aient à prendre, dans l'intérêt de toute personne qu'il appartiendra, telles inscriptions d'hypothèques légales qu'ils jugeront convenable dans le cours des deux mois qui suivront la présente publication.

Elle contenait en outre déclaration à Monsieur le Procureur de la République que ceux du chef desquels il pouvait être pris inscription à raison d'hypothèques légales n'étant pas tous connus des requérants e-ux-ci feraient publier la présente conformément aux avis du Conseil d'Etat des sept mai et premier juin mil huit cent sept.

Pour extrait certifié.

Cahors le novembre mil neuf cent un.

René BILLIÈRES

Enregistré à Cahors le novembre mil neuf cent un f<sup>o</sup> c<sup>o</sup> reçu trois francs soixante-quinze centimes décimes compris.

Le Receveur  
LACHAISE

**ÉTUDES de**

1<sup>o</sup> M<sup>e</sup> Franck Chatonet, avoué à Cahors, 5, rue Fénélon successeur de M<sup>e</sup> DUPUY et LACOSSE

2<sup>o</sup> M<sup>e</sup> Mourguès, notaire à Albas (Lot)

**VENTE**

SUR LICITATION  
LES ÉTRANGERS ADMIS  
EN SIX LOTS  
DE DIVERS IMMEUBLES

Situés dans la commune d'Albas canton de Luzech (Lot)

DÉPENDANT TANT DE LA COMMUNAUTÉ D'ACQUETS AYANT EXISTÉ ENTRE ANTOINE BREIL ET RAYMONDE NOUVEL, QUE DES SUCCESSIONS DU DIT ANTOINE BREIL ET DE FÉLIX BREIL.

Cette vente aura lieu le **DIMANCHE HUIT DÉCEMBRE** mil neuf cent un, à trois heures de relevée, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Mourguès, notaire à Albas, aux clauses et conditions insérées au cahier des charges dressé par le dit notaire et sur les mises à prix ci-après, fixées par jugement du tribunal civil de Cahors, en date du premier mai dernier.

- 1<sup>er</sup> Lot..... 150
- 2<sup>e</sup> Lot..... 1.450
- 3<sup>e</sup> Lot..... 1.150
- 4<sup>e</sup> Lot..... 1.600
- 5<sup>e</sup> Lot..... 1.000
- 6<sup>e</sup> Lot..... 250
- Total... 5.600

Tous les frais exposés dans l'instance en partage et ceux faits pour parvenir à la vente seront payés, dans les vingt jours de la vente, par les adjudicataires en sus de leur prix d'adjudication, au marc le franc de ce prix. Le montant de ces frais sera indiqué avant l'ouverture des enchères.

Pour extrait :

L'avoué poursuivant,  
Signé : F. CHATONET.

*Cartes de Visite*

Les Cartes Deuil, subissent, par cent, une augmentation de :  
1/2 deuil 0,50. — Grand deuil 0,75

Enveloppes blanches 0,75 le cent ; Enveloppes 1/2 deuil 1 fr. ; Grand deuil 1,25 le cent.

Pour recevoir FRANCO un cent de Cartes, il suffit d'envoyer, avec le montant de la commande, le numéro correspondant au caractère choisi et d'ajouter, pour le port : 25 centimes pour 100 Cartes et 45 centimes pour 100 Cartes et 100 Enveloppes. — Adresser les commandes à

L'Imprimerie du JOURNAL DU LOT à CAHORS

**Cartes à 1 fr. 30 le cent.**

N° 1. M. & M <sup>me</sup> JEAN ESCABASSE	N° 9. R. BOUSCASSE
N° 2. HIPPOLYTE & PIERRE TAVERNIER	N° 10. Madame P. Sourdinain
N° 3. F.-H. ROUGEMONT MÉCANICIEN	N° 11. R. BONNEVILLE
N° 4. MAURICE FRESNIEUX MONTAUBAN.	N° 12. DANIEL MERCADIER
N° 5. M. BOULDOIRE 7, Rue des Platanes, BEAUVAIS.	N° 13. Eugène DELSAHOT Sergent-Major au 246 <sup>e</sup> de Ligne
N° 6. M. & M <sup>me</sup> GUSTAVE BRISSAC	N° 14. Alexandre Decourcelles
N° 7. R.-M. LANACASSAGNE BORDEAUX.	N° 15. Daniel & Charles Franqueville
N° 8. Madames R. BOUSSENARD	N° 16. M. & M <sup>me</sup> Julia Calvette

**Cartes à 2 fr. le cent.**

N° 17. Fernand Lemarquis Étudiant en Droit	N° 21. Mademoiselle L. Tourmi
N° 18. H. Bourdier	N° 22. Baptiste Rambrac
N° 19. Madame H. Suchet	N° 23. Louis Baumel
N° 20. M. & M <sup>me</sup> Paul Valet Rue de la Chapelle, Paris, 6 <sup>e</sup> .	N° 24. A. Coulon

**Cartes à 2 fr. 30 le cent.**

N° 25. M. & M <sup>me</sup> Esclavissat Rue de la Merce, Coulouze.	N° 27. Charles Brunet
N° 26. Madame Loustalot	N° 28. C. Besombes

10<sup>c</sup> En Vente partout 10<sup>c</sup>

**La VRAIE MODE**

Offre **GRATUITEMENT**  
dans tous ses numéros paraissant tous les Dimanches

Un **Patron découpé** grandeur naturelle

ET UN  
**SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE**

ABONNEMENTS : un an, 6 francs ; six mois, 3 fr. 50

ENVOI FRANCO D'UN SPÉCIMEN A TOUTE DEMANDE ADRESSÉE A  
M. PRAT, directeur, 12, rue des Beaux-Arts, Paris (6<sup>e</sup> année)